

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de LA GENEYTOUSE, du 26/03/2018 au 28/04/2018 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Monsieur Gérard JAMGOTCHIAN a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, à la mairie de La Geneytouse, pendant la durée de l'enquête, du 26/03/2018 au 28/04/2018 inclus :

- du Lundi au Samedi de 9H00 à 12H00,
- les Lundi, Mercredi et Vendredi de 14H00 à 17H00,
- à l'exception des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de La Geneytouse, 162, route de Limoges, Le Bourg, 87400 LA GENEYTOUSE.

Un accès gratuit au format numérique du dossier sera mis à la disposition du public, à la Mairie de La Geneytouse, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.lageneytouse.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées, durant l'enquête, par courrier électronique envoyé à : mairie.lageneytouse@gmail.com

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de La Geneytouse pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 26 mars 2018 de 9H00 à 12H00,
- le mercredi 04 avril 2018 de 14H00 à 17H00,
- le lundi 23 avril 2018 de 14H00 à 17H00,
- le samedi 28 avril 2018 de 9H00 à 12H00.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de La Geneytouse et sur le site Internet www.lageneytouse.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de LA GENEYTOUSE (tél : 05 55 09 70 12).

Le Maire,
Alain FAUCHER